

Internet: le CPL -data IP sur réseau électrique - est sur les rails

Le CPL va bientôt être réalité et devenir, si les industriels et les opérateurs y croient, un nouveau moyen d'accéder à l'Internet à haut débit. Le CPL, pour Courants Porteurs en Ligne, est une technologie filaire qui permet d'accéder à l'Internet à haut débit, et de constituer des réseaux locaux grâce au réseau électrique français. Il suffit d'utiliser les pylônes (en y enroulant de la fibre optique) ainsi que l'installation électrique d'un bâtiment. Au final, l'utilisateur branche son modem sur la prise électrique.

Le CPL permet pas mal d'économies puisqu'il ne nécessite pas de câblage. La technologie utilise le réseau électrique existant, un réseau au maillage très serré. Par ailleurs, si l'ADSL nécessite un investissement de 760 à 1.100 euros par foyer, le CPL est moins gourmand, à partir de 350 euros. On imagine donc très bien le potentiel du CPL en tant qu'alternative à l'ADSL. L'Idate constate ainsi que cette solution d'accès pourrait devenir une « *technologie haut débit alternative majeure* ». « *En effet, les progrès techniques ont permis aux courants porteurs en ligne (CPL) d'afficher des performances tout à fait compétitives face aux technologies les plus déployées, performances qui se confirment à travers les multiples expérimentations recensées à travers le monde.* » Et depuis un an, les expériences se multiplient (cf. nos articles). La réglementation n'autorsait en effet que des expériences à grande échelle. Pau teste les accès CPL pour alimenter les appartements de certains immeubles où arrive de la fibre optique. 50 à 100 immeubles devraient être équipés. La Manche de son côté a passé un accord avec RTE (Réseau de transport de l'électricité), une filiale d'EDF, afin de désenclaver « numériquement » le département. Le conseil général de la Manche a investi 3 millions d'euros et acquis pour 15 ans le droit d'usage des fibres qui pourront être mis à disposition d'un opérateur télécoms. Devant le « succès » de ces expérimentations, le régulateur vient de décider de lever le caractère expérimental qui encadrait jusqu'à présent le déploiement des réseaux filaires en CPL afin que « *les réseaux filaires CPL trouvent leur place comme technologie alternative d'accès au haut débit* ». L'ART a constaté que les exploitants de réseaux filaires basés sur cette technologie peuvent faire face aux obligations liées à l'autorisation de réseau ouvert au public. Elle a également validé la possibilité de partage, par plusieurs fournisseurs d'accès à Internet, la capacité offerte sur un réseau CPL, la qualité de service offerte sur le réseau en terme de débits garantis, d'établissement et de maintien du lien Internet, l'absence de brouillage pendant toute la durée des expérimentations. Conséquence, les acteurs souhaitant déployer des réseaux filaires CPL « *sont invités à se déclarer en tant qu'opérateurs auprès de l'Autorité, conformément à l'article L. 33-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques. Ils devront également respecter la réglementation concernant la compatibilité électromagnétique* ». La balle est donc désormais dans le camp des opérateurs pour faire émerger cette technologie au même titre que le WiMax. Mais contrairement à ce dernier, le CPL ne profite pas encore du soutien de poids de grands industriels. Le RTE, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), a néanmoins annoncé sa volonté de déployer d'ici à 2009 environ 15.000 kilomètres de fibres optiques via le réseau électrique. Cet investissement de 270 millions d'euros constituera le 4e réseau télécoms du pays. **Soutient du gouvernement**

Le ministre de l'Industrie Patrick Devedjian devrait rendre public un

« *guide de bonnes pratiques sur les courants porteurs en ligne* », qui définira l'ensemble des normes applicables à cette technologie, a-t-il dit. Un guide « *qui devrait permettre aux opérateurs et aux collectivités locales intéressées de se familiariser avec cette nouvelle technologie* », a indiqué Patrick Devedjian lors de l'inauguration vendredi à Quimper du réseau internet haut débit fibre optique du fournisseur d'électricité RTE.